



Commune de Pecq

Arrondissement de Tournai

Province de Hainaut

**Extrait du Code de la
Démocratie Locale et de la
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Aux membres du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 20 décembre 2022** en présentiel en la maison communale à **19 heures précises**.

Pecq, le 09 décembre 2022

La Directrice générale, ff

Le Bourgmestre,

Gwendolina HORNEBECO

Aurélien BRABANT

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT COMMUNAL – MANDATAIRES

(Dossier n°2022/14/SP/1) : Pacte de majorité législature 2018 – 2024 – Avenant n°2 : Prise d'acte

(Dossier n°2022/14/SP/2) : Démission d'une conseillère communale – Prise d'acte : Acceptation

(Dossier n°2022/14/SP/3) : Remplacement d'une conseillère communale démissionnaire – Vérification des pouvoirs – Prestation de serment du/de la remplaçant/e

(Dossier n°2022/14/SP/4) : Démission du Président du CPAS : Acceptation – Prise d'acte

(Dossier n°2022/14/SP/5) : Remplacement du Président du CPAS – Vérification des pouvoirs – Prestation de serment du nouveau président

(Dossier n°2022/14/SP/6) : Composition des groupes politiques : Modifications

(Dossier n°2022/14/SP/7) : Tableau de préséance : Modifications

(Dossier n°2022/14/SP/8) : Commission Paritaire Locale (COPALOC) – Remplacement d'une conseillère communale démissionnaire

(Dossier n°2022/14/SP/9) : Commission Communale Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM) – quart communal – Modification : Décision

(Dossier n°2022/14/SP/10) : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Quart communal – Modification : Décision

(Dossier n°2022/14/SP/11) : Commissions communales – Modifications : Décision

(Dossier n°2022/14/SP/12) : Comité de concertation commune - CPAS – Modification : Décision

(Dossier n°2022/14/SP/13) : Intercommunales – Modification de la représentation communale : Décision

ENSEIGNEMENT

(Dossier n°2022/14/SP/14) : Commission Paritaire Locale (COPALOC) – Représentants du Pouvoir Organisateur : désignation des suppléants : Approbation - Décision

ZONE DE POLICE

(Dossier n°2022/14/SP/15) : Utilisation des bodycams par la Police sur le territoire de la zone de Police du Val de l'Escaut : décision

CPAS

(Dossier n°2022/14/SP/16) : Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2022 : Approbation - Décision

FINANCES COMMUNALES

(Dossier n°2022/14/SP/17) : Budget communal : Vote d'un douzième provisoire pour l'exercice 2023 : décision

(Dossier n°2022/14/SP/18) : Profil MiFID de la Commune de Pecq : Information

TAXES ET REDEVANCES

(Dossier n°2022/14/SP/19) : Coût vérité déchets prévisionnel 2023 : Approbation - Décision

(Dossier n°2022/14/SP/20) : Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Règlement - Exercice 2023 : Approbation - Décision

(Dossier n°2022/14/SP/21) : Redevance communale sur le raccordement électrique au coffret lors de l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés et festivités - Règlement - Exercices 2023 à 2025 : Approbation - Décision

SUBSIDES

(Dossier n°2022/14/SP/22) : Liste des subventions octroyées au cours de l'année budgétaire 2022 – Information

MARCHES PUBLICS

(Dossier n°2022/14/SP/23) : Marché «Acquisition d'un tractopelle » - Cahier spécial des charges - Conditions et choix du mode de passation du marché : Approbation - décision

CONSEILLER EN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

(Dossier n°2022/14/SP/23) : Délégation AMO IDETA – Revitalisation du site RTS (Hérinnes-lez-Pecq) - Implantation d'une crèche destinée à l'accueil de 21 enfants et mise en vente publique avec charges urbanistiques sur le solde du terrain - Désignation d'IDETA, dans le cadre des relations "in House" : Approbation - Décision

Questions

Réponse aux questions